Conditions générales de vente

Institut Florence Lacaze — formations

Article 1 — Champ d’application

Les présentes conditions s’appliquent à toute inscription aux formations de l’Institut Florence Lacaze, notamment à la formation « Du corps à l’âme — Formation en intelligence émotionnelle intégrale » : au cours, au cycle ou au parcours complet, en présentiel, en visio ou en formule intensive d’été.

Article 2 — Organisme de formation

Institut Florence Lacaze, entreprise individuelle de Florence Lacaze, 6 chemin de Beaumelon, CH-1224 Chêne-Bougeries, Suisse. IDE : CHE-474.772.037

Téléphone et WhatsApp : +41 76 203 77 33. E-mail : info.florencelacaze@gmail.com. Site : www.florencelacaze.com.

Article 3 — Inscription et prérequis

L’inscription est effective à la réception du contrat signé et du premier paiement. Le contrat peut être signé à la main ou par signature électronique.

L’accès au cycle 2 suppose d’avoir suivi le cycle 1 et réussi son examen ; il en va de même pour chacun des cycles suivants.

Article 4 — Tarifs

Les tarifs sont identiques en présentiel et en visio.

Tarif d’un cours (14 h) :

Suisse : 600 CHF.
Zone euro : 450 €.

Tarif d’un cycle de trois cours (cycles 1, 2 et 3) :

Suisse : 1 600 CHF.
Zone euro : 1 200 €.

Tarif du cycle 4 (quatre cours) :

Suisse : 2 100 CHF.
Zone euro : 1 600 €.

Tarif du parcours complet certifiant (13 cours, 182 h) :

Suisse : 6 400 CHF.
Zone euro : 4 800 €.

Non assujettie à l'IVA : chiffre d'affaires annuel inférieur à 100 000 CHF[1]. Les prix ne comprennent jamais ni l'hébergement ni les repas, quelle que soit la formation ou la formule.

Article 5 — Paiement

Le paiement s'effectue en une fois à l'inscription, ou sans frais : le cours en deux fois (50 % à l'inscription, 50 % au plus tard 48 heures avant le cours) ; le cycle en quatre fois (25 % à l'inscription, puis 25 % au plus tard 48 heures avant chacun des trois premiers cours) ; le parcours complet en deux, quatre ou six fois, selon l'échéancier du contrat.

Le règlement se fait par virement bancaire ou en ligne, depuis le site. Un paiement non reçu à son échéance suspend l'accès aux cours jusqu'à régularisation.

Article 6 — Délai de réflexion

Le participant dispose d'un délai de réflexion de quatorze jours à compter de la signature du contrat. Pendant ce délai, il peut renoncer à son inscription, sans motif ni frais, par e-mail ; les sommes versées lui sont intégralement remboursées.

S'il souhaite commencer la formation avant la fin de ce délai, il le demande expressément. S'il renonce ensuite pendant le délai, seuls les cours déjà suivis restent dus.

Article 7 — Annulation, absence et abandon

Toute annulation se fait par écrit.

- Plus de 30 jours avant le début : remboursement, sous déduction de frais de dossier de 50 CHF ou 40 €.
- Entre 30 jours et 48 heures avant le début : 50 % du prix du cours reste dû, ou le cours est reporté sans frais sur une session suivante, dans les douze mois.
- Moins de 48 heures avant le début, ou absence : le prix du cours reste dû ; le cours peut être rattrapé, notamment grâce à l'enregistrement en visio, dans les douze mois.

En cas d'abandon d'un cycle ou du parcours complet, les cours commencés sont recalculés au tarif à l'unité ; la différence avec les sommes versées est remboursée, ou reste due. En cas de maladie ou d'accident attesté par un certificat médical, les cours restants peuvent être reportés sans frais sur une session suivante, dans les vingt-quatre mois.

Article 8 — Annulation par l'Institut

Si l'Institut doit annuler ou reporter un cours, il en informe le participant dans les meilleurs délais et lui propose une nouvelle date ou le remboursement intégral des sommes versées pour ce cours. Chaque session réunit de 5 à 24 participants en visio et de 7 à 24 participants en présentiel. L'ouverture de la session est confirmée au participant quinze jours avant le premier

[1] Loi fédérale régissant la taxe sur la valeur ajoutée (RS 641.20), art. 10, al. 2, let. a.

cours. Si le nombre minimum d'inscrits n'est pas atteint, la session est reportée ; le participant choisit alors entre le remboursement intégral des sommes versées et leur report sur la session suivante.

Article 9 — Évaluation et certification

Chaque cycle se clôt par un examen : une vingtaine de questions à choix multiples pour le cycle 1, deux questions ouvertes pour les cycles 2 et 3 ; ils donnent lieu aux attestations de niveau 1, 2 et 3. La certification de Praticien(ne) en intelligence émotionnelle intégrale est délivrée à qui a suivi les treize cours, réussi les examens des trois premiers cycles, remis et soutenu son mémoire.

La certification délivrée est une certification privée de l'Institut Florence Lacaze. Elle n'est ni reconnue par l'État suisse, ni enregistrée au RNCP en France.

Article 10 — Nature de la formation

La formation n'est ni une thérapie, ni un traitement médical, et ne remplace pas un avis médical. Les remèdes naturels présentés le sont à titre d'information ; leur usage relève de la responsabilité de chacun, en accord avec son médecin. L'Institut s'engage sur les moyens mis en œuvre, non sur un résultat.

Article 11 — Assurances

Le participant est couvert par sa propre assurance maladie et accident, et par sa propre responsabilité civile.

Article 12 — Enregistrements et propriété intellectuelle

Avec l'accord des participants, les cours en visio sont enregistrés. Les enregistrements servent uniquement au rattrapage, ne sont remis qu'aux participants du même cycle et sont supprimés douze mois après la fin du cycle. Les participants n'enregistrent pas eux-mêmes les cours.

Les supports et contenus de la formation appartiennent à l'Institut Florence Lacaze. Ils sont remis pour un usage strictement personnel ; toute reproduction ou diffusion sans autorisation écrite est interdite.

Article 13 — Données personnelles

Les données du participant servent uniquement à son inscription, à sa facturation et à son suivi pédagogique. Elles ne sont ni vendues ni cédées. Elles sont seulement confiées aux prestataires techniques nécessaires (messagerie, hébergement du site, paiement en ligne, signature électronique), et conservées dix ans pour les pièces comptables. Le participant peut les consulter, les faire corriger ou supprimer en écrivant à info.florencelacaze@gmail.com, conformément à la loi fédérale sur la protection des données[2] et, pour les résidents de l'Union européenne, au RGPD[3].

[2] Loi fédérale sur la protection des données (LPD, RS 235.1).

[3] Règlement (UE) 2016/679 sur la protection des données (RGPD).

Article 14 — Droit applicable et for

Les contrats sont soumis au droit suisse, notamment au Code des obligations[4], sous réserve des dispositions impératives qui protègent le participant dans son pays de résidence. En cas de différend, les parties recherchent d’abord une solution amiable. À défaut, le for est à Genève, sous réserve du for du domicile du participant lorsque la loi le prévoit.

[4]Code des obligations (CO, RS 220).